C0306

**GESTION LOCATIVE ET SOCIALE** RÉGLEMENTATION

# LE SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ ET LES ENQUÊTES ANNUELLE ET BIENNALE : LES FONDAMENTAUX

**1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL**

## Toutes les bases de cette spécificité Hlm

Le SLS est obligatoire à partir de 20% de dépassement des plafonds de ressources. Ce stage permettra non seulement de positionner le SLS dans la logique du logement social, de le distinguer de l'enquête OPS, d'en maîtriser la procédure mais également d'en expliquer le calcul. Il s'adresse à toute personne interagissant avec l'envoi des enquêtes, la saisie des retours d'enquête, les défauts de réponse, le quittancement.

## PUBLIC

Responsable et agent de gestion locative, Responsable financier et comptable, Responsable d'agence et agent administratif participant à l'application du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) et/ou chargé de l'information des locataires.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## OBJECTIFS

› identifier les documents à demander aux locataires
› expliquer le calcul du SLS.

## PÉDAGOGIE

Apports théoriques. Exemples pratiques. Échanges avec les participants, calculs.

Les participants sont invités à se munir de documents internes tels que : formulaires d'enquête, courrier, simulations...

## ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

## ANIMATION

Loïc AURIAC ou Marie-Frédérique BLANC, Consultants-formateurs experts en gestion locative.

## DATES DES SESSIONS INTER

le 22 mars 2027 - Distanciel
le 29 juin 2027 - Distanciel
le 17 novembre 2027 - Distanciel
le 17 novembre 2027 - Présentiel à Paris

PRIX NET : **830 EUROS**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

justine.homawoo@afpols.fr - 06 58 75 61 46

## EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

## DÉROULÉ & CONTENU

### 1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?
- Rechercher le formulaire d'enquête SLS/OPS de son organisme et le modèle de mise en demeure.

### 2 PENDANT - EN GROUPE

**Les fondements**
- quelle est la raison d'être du SLS et de l'OPS ?
- pourquoi deux enquêtes différentes ?
- pourquoi certains locataires ne sont concernés que par l'OPS ?
- évolution de la réglementation
- le caractère obligatoire et l'utilisation des sommes recouvrées

**Les procédures d'enquête**
- contenus respectifs des deux enquêtes
- destinataires des enquêtes
- défaut de réponse aux enquêtes et sanctions
- réponses tardives
- défaut de réponses récurrents et impact sur les droits locatifs

**Le calcul du SLS**
- le seuil de déclenchement
- la notion de catégorie de ménage
- la formule
- le plafonnement.

### 3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent
- Cette formation peut être complétée par le niveau perfectionnement (C0307)